

Régis MARTIN
Maire
Place de la mairie
13100 Saint Marc Jaumegarde

CONVOCATION CONSEIL MUNICIPAL

En application des articles L. 2121-10 à L. 2121-12 et L. 2122-8, du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous remercie donc de bien vouloir assister à la prochaine réunion du conseil municipal fixée au :

Lundi 27 janvier 2025 à 18h30

Salle du Conseil Municipal sise Place de la Mairie, Saint Marc Jaumegarde

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la séance publique du conseil municipal du 28 novembre 2024

SUBVENTIONS :

- Demande de subvention auprès du Département des Bouches-du-Rhône dans le cadre du soutien aux crèches communales – dossier AC 26078
- Demande de subvention auprès du Département des Bouches-du-Rhône dans le cadre du dispositif FDADL 2025 / Aménagement paysager de l'entrée du Hameau des Bonfillons/ dossier AC 26023
- Demande de subvention auprès du Département des Bouches-du-Rhône dans le cadre du dispositif FDADL 2025 / réfection route et carrefour de la mairie – tranche 2/ dossier AC 26022
- Demande de subvention auprès du Département des Bouches-du-Rhône dans le cadre du dispositif FDADL 2025 / Acquisition d'emprises foncières pour la réalisation de la voie douce / dossier AC 26122
- Demande de subvention auprès du Département des Bouches-du-Rhône dans le cadre du dispositif d'aide aux acquisitions foncières en zone urbaine 2025 / Acquisition d'emprises foncières pour le maintien es équipements publics / dossier AC 26166
- Demande de report sur l'exercice budgétaire 2025 du Département des Bouches-du-Rhône des dossiers de demandes de subvention AC 23307, AC 23908 et AC 23909

FONCIER :

- Acquisition d'emprises foncières pour la réalisation d'une aire de retournement – impasse de l'Ermitage

RESSOURCES HUMAINES :

- Adhésion à la convention de participation prévoyance et santé 2025-2030 du CDG 13
- Création d'un emploi d'Educateur territorial des activités physiques et sportives principal de 2^{ème} classe

DIVERS :

- Autorisation donnée à Monsieur de Maire de signer la convention de financement de travaux d'électrification rurale – Facé – SMED 13
- Autorisation donnée à Monsieur de Maire de signer la convention constitutive d'un groupement de commandes permanent en vue de la passation de marchés publics sur la thématique de « la prévention et la protection des risques » entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et les communes

Donner acte des décisions n°2025-001-DEC-14, n°2025-002-DEC-5-8, 2025-003-DEC-3-3 prises dans le cadre de l'article L2122-22 du CGCT.



Le Maire,
Régis MARTIN

